Guenrouët

© Louise Denigo-Josse

Dossier : L'environnement

Votre nouveau Mag

LORUTA RESTITUI

Juin 2021

sommaire

9 Le retour de la Loutre

11 Nichoirs et mangeoires

20 Portrait

03 L'édito

04 Vie municipale

08 Le dossier : L'environnement

16 Festival « Demain entre nos mains »

17 Une nouvelle piscine

18 Tribune libre : La majorité

19 Tribune libre : La minorité

20 Portrait de Florence Truchon

21 Un nouveau service de l'ADMR

22 Opération tranquillité vacances

23 État Civil

24 Collecte des déchets

Vous habitez sur la commune mais vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres ? Merci de nous en informer afin que nous puissions y remédier

Plus d'infos : 02 40 87 64 18 ou *info@guenrouet.fr*

N° 3 - juin 2021

Directeur de la publication : M. le Maire/Maquette-Graphisme : Service communication/Impression : Imprimerie du Sillon-Imprigraph Group/Distribution : La Poste/Tirage : 1 840 ex./Tous droits de reproduction réservés/Magazine adressé à l'ensemble des habitants de la commune de Guenrouët.

RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT NE JETEZ PAS CE MAGAZINE SUR LA VOIE PUBLIQUE
Papier issu de forêts gérées durablement et encres à base végétale

IMPRIM'VERT

Chères Guérinoises, chers Guérinois,

NOUS arrivons à l'été, toujours avec une situation sanitaire difficile et toujours pas d'animations locales festives pour l'instant. J'espère que l'été permettra de retrouver nos *« libertés »* de mouvements et quelques retours d'événements afin de pouvoir nous voir, échanger et profiter ensemble. Nous sommes prêts, si cela est possible, pour le traditionnel feu d'artifice, un évènement musical le 23 juillet et les RDV de l'Erdre fin août, quelques associations ont aussi des envies et des projets…

Ce nouveau bulletin municipal est dédié principalement à l'environnement, vaste sujet très important, dont tout le monde doit prendre part. C'est l'affaire de tous, nous devons réfléchir au quotidien sur nos pratiques, pour lesquelles, par confort, habitudes et par le coût paraissent difficiles à changer. Comme pour nos déplacements, pour le choix de nos produits ménagers et de soins corporels, de nos aliments, de nos entretiens de jardins, de nos loisirs, de nos achats de petits équipements, etc.

Il y a aussi de grandes incompréhensions avec un sentiment mêlant colère et dépit, comme les 136 sacs, remplis d'une multitude de déchets, ramassés le 13 mars dernier lors de la *« Rando Citoyenne »*, le long des routes principales de notre commune, jetés bêtement et simplement depuis des véhicules !

Ne faisons pas de procès individuel, ne jugeons pas le passé, ne réinventons pas l'eau chaude non plus, nous avons tous de bonnes pratiques et tous beaucoup de choses à améliorer, à changer. Profitons de nos différences et de nos points forts pour aller tous ensemble vers le mieux, selon nos savoirs, nos moyens, nos complémentarités. Échangeons, mutualisons, organisons le changement afin de moins peser sur l'environnement naturel et sur notre santé.

Vous allez découvrir, au fils des pages, beaucoup de diversité dans les sujets présentés, le retour d'espèces animales comme la Loutre, signe encourageant de relative bonne santé de nos cours d'eau, et *a contrario*, la préoccupation au sujet des espèces à population grandissante comme le Choucas des Tours. Dans un autre domaine, l'engagement fort d'un couple d'exploitants agricoles qui va signer, pour leur propriété foncière agricole, un contrat de protection et de préservation environnemental pour les 100 prochaines années !

Nous avons la chance d'être une commune dotée d'un riche patrimoine naturel, avec une faune et une flore très diversifiée, dans un environnement plutôt bocager, avec des marais, des ruisseaux, bordée ou traversée par 2 rivières, et de nombreuses zones boisées, le tout relativement accessible pour en profiter à travers nos nombreuses routes et chemins communaux.

Votre municipalité est totalement inscrite dans une démarche environnementale forte, le Pôle Enfance, dont le bâtiment sera labellisé énergétiquement *« Passif »*, dans lequel la fabrication des repas sera réalisée sur place à partir de produits de qualité provenant de circuits courts, par du personnel interne. L'école des Trois Chênes va subir, en 2022, une rénovation énergétique profonde pour être remise au goût du jour. Le fleurissement est renouvelé avec des variétés plutôt moins consommatrices d'eau, demandant aussi moins d'entretien et des pratiques de désherbage écologiques. Les enfants seront sensibilisés entre autres autour de nichoirs et mangeoires qui seront installés dans les écoles. Les familles sont aussi concernées par la plantation d'arbres représentant, chaque année, toutes les nouvelles naissances de l'année précédente.

En liens avec le SYDELA, des ombrières photovoltaïques vont voir le jour sur le parking de l'espace partagé, et les études se poursuivent pour installer la même production d'énergie sur les sites des anciennes décharges du secteur de Peslan. ■

Environnementalement vôtre !

Frédéric Millet,
Maire

Extraits des Conseils Municipaux

Les Conseils Municipaux sont ouverts au public et consultables sur le site de la Mairie

12 février 2021

Conventions avec le SYDELA

* Maintenance et l'exploitation de l'éclairage public

Le SYDELA offre une prestation de gestion de la maintenance et de l'exploitation du parc d'éclairage public des communes, le transfert de cette compétence présente plusieurs avantages pour notre commune :

- **Rationalisation** des coûts et la gestion du patrimoine,
- **Mutualisation** des moyens techniques et humains,
- **Amélioration** de la planification et du suivi technique et administratif des opérations réalisées,
- **Optimisation** de la performance énergétique de la qualité de l'éclairage, de la sécurité des installations, les coûts de fonctionnement.

La commune reste actrice de la gestion de son parc d'installations :

- Elle choisit le niveau de service souhaité entre les trois proposés : maintenance à la demande, maintenance forfaitaire et à la demande et maintenance forfaitaire à objectifs. Le premier niveau est adapté aux besoins de Guenrouët : il prend en charge la partie organisationnelle et administrative. Le conseil a donc voté pour le niveau de maintenance n° 1 qui prendra effet à compter du 1er mars 2021,
- Elle valide les propositions du SYDELA,
- Selon les cas, elle peut également déclencher les demandes d'intervention.

* Réalisation d'un audit énergétique et un diagnostic des usages

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique. Il a été proposé que la commune de Guenrouët délibère pour bénéficier de ce dispositif pour faire réaliser **un audit énergétique et un diagnostic des usages sur le bâtiment de l'école des Trois Chênes**. Le coût de la prestation s'élève à 3 430,00 € HT. Avec la participation du SYDELA (20 % du coût des audits) et de l'ADEME (30 %), le reste sera à la charge de la commune.

Plan de financement prévisionnel de la rénovation énergétique de l'école des Trois Chênes

En janvier dernier, le conseil avait validé le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) du plan *« France Relance »*, pour la rénovation énergétique de l'école des Trois Chênes. Au vu du diagnostic réalisé, le marché de travaux devra comporter l'étanchéisation des toitures, le changement de toutes ou parties des menuiseries extérieures, la modification des éclairages, l'optimisation du mode de chauffage, l'isolation des combles et l'optimisation du réseau eau chaude/eau froide pour un coût estimatif de 732 350,00 €. **La subvention (DSIL) sollicitée étant de 366 350,00 €**, il resterait un autofinancement de la même somme à charge de la commune.

Désignation d'un Maître d'Œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'école des Trois Chênes

Suite à cette démarche de demande de subvention et si le dossier est éligible à ces fonds d'aide, il conviendra de procéder à la désignation d'un Maître d'Œuvre. Celui-ci pourrait se voir confier une mission de maîtrise d'œuvre complète au sens de la loi MOP ainsi que des missions complémentaires OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) et SSI (Système, Sécurité, Incendie).

Numérotation de voirie de l'école des Trois Chênes, du futur Pôle Enfance et du Centre Technique Municipal

Cette numérotation concerne aujourd'hui le changement d'adresse officielle de l'**école des Trois Chênes en l'instaurant au 24 bis rue de la Roche Buttée**, plutôt que rue André Caux. En effet, pour l'école, il est plus judicieux de favoriser une seule entrée sécurisée rue de la Roche Buttée (prévue avec le Pôle Enfance) pour les parents et les livreurs. L'autre entrée serait réservée aux professeurs et aux transports scolaires. Il est nécessaire également de donner un nouveau numéro pour le **Pôle Enfance : au 26 rue de la Roche Buttée** ainsi que pour la parcelle du cimetière et du **Centre Technique Municipal : au 26 bis de cette même rue**.

Réorganisation de 2 services administratifs : comptabilité et urbanisme

Face à la quantité, en montée constante, de travail pour les équipes de la mairie, au nombre croissant de dossiers d'importance, aux exigences accrues des administrés et à l'évolution juridique et administrative

Extraits des Conseils Municipaux

de certains métiers de nos collectivités, 2 des services administratifs ont la nécessité de voir leur situation s'améliorer. **Il s'agit du poste de comptabilité et du poste d'urbanisme**. Il a été envisagé de recruter un agent administratif à temps complet, pour assurer un mi-temps comptable et un mi-temps urbanisme sous le contrôle des deux agents Rédactrices. Le temps ainsi dégagé permettra à ces deux responsables de prendre de nouvelles responsabilités, de nouveaux dossiers.

Projet « Une naissance, un arbre » : demande de subvention

La Région souhaite, dans le cadre de la transition énergétique, créer un nouveau modèle de croissance verte. L'arbre, qui est au cœur de nos paysages régionaux, est considéré par la Région comme un élément structurant de la *« Stratégie Régionale Biodiversité »*. Ainsi, l'arbre incarne à la fois la préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bio-ressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), le développement économique et la qualité du cadre de vie.

Au titre de cette opération, la Région apporte **un financement aux collectivités volontaires, à hauteur de 15,00 € par arbre planté**. Le dossier est actuellement en cours d'étude au sein de la commission *« Environnement/Cadre de vie »* qui doit en finaliser les formalités.

12 mars 2021

Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, l'examen des Comptes Administratifs, transmis aux élus le 8 mars 2021, a été réalisé.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes pour l'exercice 2020. Ce compte se compose de 3 budgets : Budget principal, Budget Zone de Loisirs, Budget Lotissement.

Vote du Compte de Gestion de l'année 2020

Le Compte de Gestion, établi par le Trésorier de Pontchâteau, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif établi par le service comptable de la commune. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier,
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit, de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Affectation des résultats pour l'année 2020

Le résultat cumulé du Budget Mairie fait apparaître un excédent total de 1 463 783,68 € composé d'un excédent d'investissement de 58 325,81 € et un excédent de fonctionnement de 1 405 457,87 €, il a été décidé de conserver l'excédent de 58 325,81 € et d'affecter 900 000 € du fonctionnement pour financer les investissements et de conserver 505 457,87 € en trésorerie en fonctionnement du Budget Primitif de 2021.

Le résultat cumulé du Budget Zone de Loisirs fait apparaître un excédent total de 3 734,67 € composé d'un déficit d'investissement de -13 718,28 € et un excédent de fonctionnement de 17 452,95 €, il a été décidé de couvrir le déficit d'investissement de 13 718,28 € et de conserver 3 734,67 € en trésorerie en fonctionnement du Budget Primitif de 2021.

Le résultat cumulé du Lotissement fait apparaître un excédent total de 20 761,51 € composé d'un déficit d'investissement de -15 698,47 € et un excédent de fonctionnement de 36 459,98 €, il a été décidé de reprendre le déficit d'investissement de 15 698,47 € au Budget Primitif de 2021 et de reprendre l'excédent de fonctionnement de 36 459,98 €.

Attribution des lots du marché public de la construction du Pôle Enfance

Par délibération en date du 16 octobre 2019, votre administration a décidé la désignation d'un Maître d'Œuvre pour la construction du Pôle Enfance, dont les premières études et acquisitions avaient démarré en 2014 avec notamment le CAUE (délibération du 9 décembre 2014). Le cabinet KASO Architecture a été choisi. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'Appel d'Offres en 15 lots lancée le 11 janvier 2021 pour le réaliser.

La CAO réunie le 4 mars 2021 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Extraits des Conseils Municipaux

Pôle Enfance : Liste des lots et des entreprises choisies

Lot	Entreprise	Estimatif HT	Candidat	Offre HT
1	Terrassement VRD	167 400,00	Landais André SAS	128 000,00
2	Espaces Verts - Aménagements extérieurs	75 185,31	Effivert	58 328,00
3	Gros Œuvre	270 800,00	Clément & Fils	266 824,64
4	Charpente - Ossature bois - Bardage	474 000,00	Brochu Michel - Atelier Isac	431 217,99
5	Isolation paille - Mur et enduit terre crue	22 800,00	Aire	27 911,00
6	Couverture - Bardage - Étanchéité	141 600,00	Cruard Couverture SAS	192 094,89
7	Menuiserie extérieure - Serrurerie	51 300,00	Brochu Michel - Atelier Isac	66 000,00
8	Menuiserie intérieure	99 000,00	LMCE	102 475,47
9	Cloisonnement - isolation	110 300,00	SARL Soniso	112 555,02
10	Revêtement de sols - Faïence	174 500,00	Rossi SAS	181 435,70
11	Plafonds suspendus	32 800,00	Gauthier Plafonds	26 200,00
12	Peinture - Revêtements mureaux	27 800,00	SAS Doucet	25 000,00
13	Plomberie - Chauffage - Ventilation	318 000,00	Roquet	272 090,43
14	Électricité - Courants faibles	136 000,00	Gergaud Industrie	128 462,06
15	Équipement de cuisine	225 000,00	Quietalis	206 684,31
Total		**2 326 485,31 €**		**2 225 279,51 €**

2 avril 2021

Vote des taux d'imposition 2021 pour la taxe foncière

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau panier de ressources des collectivités locales en 2021, il est opéré une redescente de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au bénéfice des communes. Le taux de référence pour 2021 est ainsi égal au taux communal TFPB 2020 majoré du taux départemental de TFPB 2020 (15 %) donc pas d'augmentation pour cette année :
- Taxe Foncière (Bâti) 19,73 % + 15 % = 34,73 %
- Taxe Foncière (non Bâti) 49,31 %

Vote du Budget Primitif pour l'année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le projet de budget principal et de budgets annexes (Lotissement et Zone de Loisirs) pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil Municipal, le 26 mars dernier, vu l'avis favorable de la Commission Finances et entendu l'exposé du budget, le Conseil Municipal a adopté les budgets primitifs 2021 de la commune, arrêtés en dépenses et en recettes.

Sur le plan des investissements, voici quelques chiffres les plus conséquents :
- Prévisions Pôle Enfance : 2 600 000 €
- Prévisions Maison Médicale : 770 000 €
- Prévisions acquisitions foncières : 500 000 €
- Prévisions sécurisation voirie : 300 000 €
- Prévisions rénovation écoles : 200 000 €

En recettes, un emprunt sera mis en place pour 3 500 000 €, les subventions prévues sont de 580 000 €, les dotations et autres réserves de 1 109 000 €.

Convention d'Assistance Technique avec la Communauté de Communes pour la compétence Assainissement Collectif

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « *Assainissement Collectif* », une convention d'assistance technique doit être signée avec la Communauté de Communes. Il a été ainsi convenu que la commune assurerait des prestations d'assistance technique pour le compte de l'EPCI :
- Entretien/débroussaillage de l'ensemble des espaces situés dans l'enceinte des deux stations d'épuration de la commune (Les Bougards et NDDG),
- Débroussaillage des équipements électriques en sortie des stations d'épuration,
- Entretien/débroussaillage des sites sur lesquels se trouvent des postes de relèvement de la commune.

La présente convention s'appliquera du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Répartition du produit départemental des amendes de police

Afin de préparer une proposition de répartition des dotations venant du produit départemental des

Extraits des Conseils Municipaux

amendes de police 2020, le préfet sollicite les communes pour lui faire part des opérations susceptibles d'en bénéficier. Celles-ci doivent *« concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière sur leur territoire »*.

À ce titre, il a été proposé de présenter le projet de réaménagement de la voie principale RD 100 La Croix Barel et du carrefour au Moulin de l'Ongle RD100/102. En effet, le Conseil Département avait informé la municipalité de son souhait de la réalisation du tapis d'enrobé (couche de roulement) de cette voie.

Ces travaux d'enrobés sont conditionnés par un aménagement communal sur une portion de cette voie, d'un plateau sécuritaire au carrefour RD 100 /102 afin de lutter contre les vitesses excessives relevées sur ce site. Dans l'objectif d'afficher la volonté de la municipalité de réduire de façon durable et pérenne cette pratique de vitesse automobile, il a été décidé d'adjoindre à l'aménagement routier prévu, le positionnement d'un radar pédagogique, version solaire.

Appel à projet « Socle numérique des écoles élémentaires publiques »

Dans le cadre du plan de relance de l'État, un volet spécifique est dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif, et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Un appel à projet (AAP) est donc lancé visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en assurant un égal accès au service public de l'éducation sur :

- L'équipement des écoles publiques d'un socle numérique de base,
- Les services et les ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques en partenariat avec les équipes académiques.

Les actions éligibles demandées dans cet appel à projet correspondent pour beaucoup de points aux préconisations faites dans l'audit des écoles des Trois Chênes et de la Lune Bleue.

Il resterait à rajouter un abonnement à *« e-primo »*, qui est un outil académique, un Espace Numérique de Travail (ENT) favorisant l'émergence de nouveaux usages pédagogiques et la communication école/famille/commune, dont l'abonnement est fixé par le ministère de l'Éducation Nationale. ■

DÈS le 5 juin, ouverture des bases nautiques de Pontchâteau et Guenrouët les week-ends en juin et mi-septembre, tous les jours en juillet/août.

Avec encore plus de nouveautés

- Location de vélos au départ de Pontchâteau : Partez à la découverte du Brivet, à vélos, à travers les 23 km de sentiers reliant Pontchâteau à Sainte-Anne-sur-Brivet.
- Carnet de voyage : *« Envie de découvrir le territoire en s'amusant - Devient explorateur et essaie de résoudre les énigmes pour retrouver la pirogue qui a été volée »* à retirer à l'OT, au prix de 2 €.
- Locations de canoës-kayaks, paddles simple et double

Avec encore plus d'animations

Le nouveau magazine touristique sera disponible fin juin. Vous pourrez le retirer à l'accueil de l'office de Guenrouët ou le consulter en ligne sur notre site : *www.pontchateausauintgildasdesbois.com* - Rubrique brochure

- Randos crêpes tous les mercredis du 30 juin au 1er septembre - En juin et juillet rendez-vous à 19 h 30 pour un départ à 20 heures En août et septembre rendez-vous à 18 h 30 pour un départ à 19 heures Inscriptions sur place.

11 août : Guenrouët

Office de Tourisme de Guenrouët
Quai Saint-Clair - Locations de pédalos, vélos et paddles
Tél. : 02 40 87 68 09
Week-end de juin et mi-septembre : 14h - 18h
En juillet et août : Lundi, mardi et jeudi :
10h - 13h et 14h - 19h
Mercredi, vendredi, samedi et dimanche : 10h - 19h

Pourquoi le thème de l'environnement ?

Investir dans les écosystèmes, c'est investir dans notre avenir

LA Journée mondiale de l'environnement 2021, appelle à une action urgente pour relancer nos écosystèmes endommagés. Des forêts aux tourbières en passant par les côtes, nous dépendons tous d'écosystèmes sains pour notre survie. Les écosystèmes sont définis comme l'interaction entre les organismes vivants - plantes, animaux, personnes - et leur environnement. Cela inclut la nature, mais aussi les systèmes créés par l'homme, comme les villes ou les exploitations agricoles. Cela induit de nombreuses petites actions que chacun peut entreprendre chaque jour : faire pousser des arbres, verdir nos villes, réaménager nos jardins ou nettoyer les déchets le long des rivières et des côtes. La restauration des écosystèmes présente des avantages considérables pour les populations. ■

Le saviez-vous ?

- Plus de 4,7 millions d'hectares de forêts, une superficie plus grande que le Danemark, disparaissent chaque année.
- Près de 80 % des eaux usées dans le monde sont rejetées sans avoir été traitées.
- Drainées à des fins agricoles, les zones humides ont perdu environ 87 % de leur surface mondiale au cours des 300 dernières années.

L'Obligation Réelle Environnementale - ORE

par Jean-Hugues et Camille Bourgeois - La Ferme des Mille et Une Cornes

AGRICULTEURS sur le secteur de Notre-Dame-de-Grâce, nous signerons à l'été 2021 un contrat nous liant au Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire. Cet acte notarié se nomme l'Obligation Réelle Environnementale : ORE. De même nature qu'une servitude, ou un droit de passage, il permet d'attacher à la propriété foncière des contraintes de protection des divers éléments naturels, présents ou à restaurer, et d'imposer cette protection à toute personne à qui le bien pourrait être transmis, vendu ou loué, pour une durée allant jusqu'à 99 ans. Ces contraintes sont choisies dans le dialogue entre les deux parties, leur respect sera contrôlé par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Chez nous, par exemple, il ne sera plus possible d'arracher une haie sans possibilité de repousse, de combler les mares, de drainer les champs ou de couper certains arbres remarquables. Certaines prairies ne seront plus retournées, les 16 kilomètres de haies seront prolongés, les prélèvements de plantes et d'animaux sauvages seront très encadrés, et les pesticides seront proscrits. Tout cela pour un siècle.

En sorte, notre propriété verra sa vocation agricole doublée d'un impératif de conservation, mi-ferme mi-réserve. Bien sûr il restera possible d'y travailler et entretenir, d'y couper son bois et d'y vivre de sa production agricole.

On peut légitimement s'inquiéter qu'il nous soit possible d'imposer nos opinions à plusieurs générations d'exploitants après nous.

Mais celui qui bouche une mare, draine un marais ou coupe en bois-bûche un chêne duquel on aurait tiré un escalier dans 100 ans ne fait-il pas de même ? Pourquoi *« ne pas prendre »* serait-il plus problématique que *« se servir »* ? Celui qui protège, le fait pour un temps, celui qui détruit, le fait souvent pour toujours.

Nous sommes d'heureux Guérinois depuis 12 ans, et nous avions été conquis par l'accueil chaleureux et l'écrin bocager. Si l'accueil ne s'est jamais démenti, nous avons vu sur une décennie le bocage se démailler peu à peu et le vivant sauvage reculer partout, discrètement. Bien sûr, rien n'est perdu, notre belle commune regorge encore de trésors de nature que nous voulons contribuer à préserver.

Surtout, nous ne portons pas de jugement sur les choix de gestion des uns ou des autres, nous voulons seulement attirer l'attention des nombreux propriétaires guérinois, exploitants ou non, sur cet outil nouveau, offert par la loi de 2016, permettant d'attacher au patrimoine foncier privé une fonction de protection de la biodiversité et du paysage, patrimoines communs… ■

Des loutres sur notre commune

Par Véronique Paté-Pondaven,
Adjointe Cadre de vie/Environnement/Affaires sociales

LORSQU'ON parle de Loutre on associe immédiatement cette image d'un petit mammifère joueur, portant son petit sur son ventre et se nettoyant les moustaches en les frottant de ses pattes avant. Ces images sont liées à la Loutre de Mer vivant sur la côte pacifique des États-Unis. Mais il existe aussi une espèce de Loutre en Europe, vivant aux abords des ruisseaux. C'est celle-ci qui est de retour à Guenrouët.

Les Loutres d'Europe (Lutra lutra) appartiennent à la famille des Mustélidés comme la Belette, l'Hermine (si chère aux Bretons) ou encore le Blaireau. Les loutres se nourrissent essentiellement de poissons et de batraciens. Elles sont au sommet de la chaîne alimentaire.

Ce sont des animaux nocturnes, discrets et joueurs. Pour vivre, elles ont besoin d'un milieu traversé par un cours d'eau où elles trouvent leur nourriture et où elles peuvent se reproduire. La catiche est leur *« maison »*, c'est une sorte de terrier creusé dans la berge du ruisseau, souvent dans les racines d'un arbre et au-dessus du niveau de l'eau. Elles s'y reproduisent.

Le ruisseau leur apporte l'essentiel de leur nourriture. De par leur régime alimentaire (en fin de chaîne alimentaire) elles concentrent les polluants dans leur organisme. C'est, avec la détérioration de leur milieu de vie, un des facteurs qui a impacté les populations de Loutres. Leur retour est la preuve de la bonne qualité de l'eau dans nos ruisseaux. ■

Le saviez-vous ?

- Espèce : Lutra lutra
- Classification : Carnivore
- Statut : menacé
- Géographie : Europe
- Pelage : brun foncé
- Taille du corps : 60 à 80 cm
- Queue effilée de 30 à 40 cm
- Poids : 5 à 15 kg
- Espèce indicatrice de la bonne qualité de l'eau

Le Lérot commun ou Loir des greniers

Par Nicolas Chenaval, Groupe Mammalogique Breton

LE Lérot est un rongeur hibernant forestier et anthropophile. C'est un omnivore opportuniste qui peut apprécier nos pommes stockées dans la cave, nos réserves de noix ou noisettes… L'espèce gîte dans des nids qu'il confectionne dans des anfractuosités (trous d'arbres et de murs, fissures de rochers, nichoirs…). En Loire-Atlantique et à Guenrouët, contrairement aux départements bretons, l'espèce est encore bien présente et semble se maintenir sans que nous puissions évaluer avec précision l'état de ses populations.

Afin d'améliorer notre connaissance sur la répartition actuelle et historique du Lérot, le Groupe Mammalogique Breton (GMB) est à la recherche de données ou de témoignages, anciens ou récents sur l'espèce. Aussi, si vous pensez avoir vu cet animal chez vous, pouvez-vous nous contacter ! Par avance merci ! ■

Pour transmettre vos informations :

Nicolas Chenaval au 06 35 15 71 03 ou
Antenne de Redon du GMB : 02 23 63 40 58

Le saviez-vous ?

- Espèce : Eliomys quercinus
- Classification : omnivore rongeur nocturne
- Statut : quasi menacé
- Géographie : Europe
- Pelage : ventral blanc et dorsal gris, yeux masqués
- Taille du corps : 15 cm
- Queue longue bicolore élargie en extrémité
- Poids : 60 à 140 g
- Mœurs nocturnes et hiberne en complète léthargie

Fleurissement de la commune

Par Véronique Paté-Pondaven, Adjointe Cadre de vie/Environnement/Affaires sociales

VOUS avez pu remarquer des modifications dans les parterres fleuris à Notre-Dame-de-Grâce et le long de la liaison douce.

De nouvelles plantations vont avoir lieu à Notre-Dame-de-Grâce dans les parterres le long de la route au niveau de la zone de rencontre. Les plantes existantes (euphorbes et graminées) ont été enlevées au profit de plantes vivaces fleuries (arbustives et herbacées) qui seront mises en place à l'automne. Le parterre central au niveau de l'église a également été remodelé avec une zone enherbée et la plantation de buissons dans la partie la plus large (tels des millepertuis) afin de maintenir le fleurissement tout en facilitant l'entretien.

Le long de la liaison douce, dans le centre bourg, au niveau de la partie la plus basse, le massif a été également remodelé pour une plus grande facilité d'entretien. Une partie des arbustes (hortensias) a été retirée au profit d'une zone enherbée. Il a été laissé une bande d'environ un mètre où les plantes vivaces ont été maintenues. Les hortensias retirés de la liaison douce ont été replantés le long de l'église.

Le saviez-vous ?

EN Loire-Atlantique, il a été recensé 2 Cèdres du Liban remarquables et nous avons la chance d'en avoir un exemplaire, l'arbre a été planté en 1840, après le hameau du Moulin de l'Ongle, par l'ancien propriétaire du domaine de Careil, c'est un arbre « *signal* » car il marquait l'entrée de la propriété se trouvant sur la commune voisine de Plessé, le chemin communal à ses côtés menait vers un gué permettant de traverser l'Isac.

- Espèce : Cedrus Libani
- Famille : Pinaceae
- Statut : vulnérable
- Géographie : Europe
- Taille maximale : 40 m

Participation citoyenne

Dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie, la Mairie a proposé, comme chaque année, de prêter des jardinières garnies de géraniums lierre pour aider au fleurissement des centres bourgs. Les jardinières et leur contenu sont prêtées, leur entretien (arrosage, élimination des fleurs fanées…) est à la charge des habitants.

Elles sont apportées à domicile par le service espace vert de la commune.

Si vous souhaitez participer au fleurissement de notre commune dans les années à venir, vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie. ■

Enquête sur la population des Choucas des Tours

LES Choucas des Tours font partis de la famille des Corvidés, comme la Corneille ou le Corbeau. Ils sont noirs avec la tête légèrement plus claire, gris anthracite. Ils vivent et nichent sur et aux abords des « *tours* » donc des bâtiments tels que nos églises.

Actuellement, à Guenrouët, la population de Choucas des Tours, espèce protégée, est en constante augmentation.

Afin de faire le point sur l'évolution de ces populations et leurs conséquences sur nos milieux, nous lançons une enquête communale.

Nous souhaitons savoir si ces oiseaux sont présents dans votre environnement et s'ils ont un impact ou provoquent des désagréments voire des dégâts dans vos jardins, exploitations agricoles ou sur vos maisons (cheminées, gouttière, etc.).

Si vous souhaitez participer à cette enquête vous pouvez faire une déclaration à l'accueil de la Mairie par le biais des formulaires « *Polleniz* » concernant les Corvidés. ■

Nichoirs et mangeoires pour les écoles

Par Véronique Paté-Pondaven, Adjointe Cadre de vie/Environnement/Affaires sociales

DANS le cadre de la sensibilisation des enfants à la Nature et à sa protection, en lien avec les Sciences Naturelles, le projet consiste à faire mieux connaître les oiseaux et leur mode de vie par le biais d'installation de mangeoires puis de nichoirs dans les cours des différentes écoles. Par le biais des oiseaux, des sujets tels que la biodiversité des espèces, la reproduction ou encore la chaîne alimentaire peuvent être abordés de façon concrète à l'échelle des milieux qui entourent les enfants au quotidien.

Qu'est-ce qu'un oiseau ?

Les oiseaux sont des animaux ayant un squelette, des plumes et qui pondent ; ils ont deux pattes, deux ailes, un bec. Bien que pourvu d'ailes tous les oiseaux ne volent pas.

La Nourriture et les conséquences morphologiques et comportementales

Les oiseaux sont soit végétariens comme le Moineau ou le Pinson, soit carnivores comme les Rapaces, les Cormorans ou les Hirondelles, soit un peu des deux comme les Mésanges ou le Merle. Du fait de leur régime alimentaire, la morphologie du bec est différente : fin pour les insectivores, long et fort pour les piscivores, gros et court pour les granivores ou encore crochu pour les rapaces. Leur régime alimentaire et les conditions climatiques induisent également un comportement particulier : la migration.

Certains oiseaux restent en permanence dans le même endroit, ils sont dits sédentaires, d'autres changent de pays et même de continent, ils sont dits migrateurs.

Pendant l'hiver, la plupart des oiseaux que nous pouvons observer sont sédentaires (seules quelques espèces proviennent de pays plus froids comme la Bécasse des Bois). Pour les aider à passer l'hiver, il est possible de leur fournir de la nourriture complémentaire à celle qu'ils peuvent trouver eux-mêmes. Ainsi, il est possible d'installer des mangeoires avec un mélange de graines (tournesol, blé, orge, chanvre…), de graisse (saindoux ou margarine) et des abreuvoirs. Les mangeoires ne sont utiles que durant la période froide, à compter du printemps, il ne faut plus nourrir les oiseaux pour ne pas perturber leurs habitudes alimentaires et les laisser trouver leur nourriture habituelle, seuls. Par contre, les abreuvoirs peuvent être approvisionnés en eau toute l'année, les oiseaux ayant toujours besoin d'un point d'eau pour boire mais aussi se baigner.

La Reproduction

Les oiseaux pondent, ce sont des ovipares. Pour pouvoir couver (maintenir les œufs à une température constante), ils les déposent dans un nid. Chaque espèce a une forme de nid qui lui est personnelle. Certains font des nids en brindilles comme le Pigeon ou la Pie, d'autres y ajoutent de l'herbe, des plumes, de la mousse comme le Merle ou le Rouge-gorge… Les nids sont plus ou moins gros, élaborés et situés dans des endroits différents en fonction des espèces. Certaines nichent dans des trous d'arbres comme les Mésanges, les Pics ou les Sittelles.

Les arbres avec des cavités permettant la nidification se font plus rares, il est donc possible d'aider certaines espèces à nicher en installant des nichoirs en particulier pour les Mésanges. Ils peuvent être installés suspendus ou le long d'un tronc, de façon à être inaccessibles aux prédateurs (chats, rats).

Planning des étapes de mise en place

- 1 - Fin septembre, début octobre : animation dans les classes de CE sur les oiseaux, leur nourriture, les adaptations morphologiques et la migration, avec diaporama.
- 2 - Début novembre (après les vacances de Toussaint) : installation des mangeoires (2 par école) et abreuvoirs (1 par école). Distribution de petits fascicules de reconnaissance des oiseaux de nos régions et d'un poster par classe.
- 3 - En mars : animation autour de la nidification et installation de 2 nichoirs (un pour les Mésanges bleues et un pour les Mésanges charbonnières). ■

Aménagement de l'entrée de bourg

Par Vincent Ronné, Adjoint Voirie

SUITE aux élections municipales de 2020, nous avons finalisé et réalisé les travaux prévus par la commission dans le cadre du PAVC (Plan d'Aménagement de la Voirie Communale). C'est environ 9 km de chemin qui ont été arasés, curés, scarifiés et rechargés pour un montant de 78 000 € TTC.

Plusieurs chantiers d'arasage et de curage ont été réalisés en régie par nos agents avec la participation de la commune de Plessé lors d'échanges de moyens : tracteurs, remorques, chauffeurs. Ces chantiers ont été réalisés lorsque les besoins sont regroupés et ont nécessité des bons de commande, par exemple, pour l'intervention d'une pelleteuse.

À l'automne, nous avons procédé à plusieurs démonstrations de matériels de broyage avec pour objectif de pouvoir entretenir nos routes et chemins avec plus d'efficacité, dans un cadre respectueux en tous points. Ceci nous a conduits à investir dans 2 matériels, précédemment, nous n'avions qu'un matériel. Cette évolution a été permise par la revente d'un tracteur, récemment acquis mais non adapté, pour l'achat d'un autre engin avec une puissance correspondante à nos besoins.

En parallèle, nous avons lancé des études topographiques, rue de la Roche Buttée, de la Croix Barel ainsi que sur la route du Cougou dans sa partie agglomération, à cet effet, le cabinet C2I a été retenu par le Bureau Municipal.

Aménagement de l'entrée de bourg

La première tranche du projet porte sur l'entrée de Guenrouët en provenance de Notre-Dame-de-Grâce et de Quilly jusqu'à la rue du Stade. Nous allons procéder à des travaux de rénovation, de busage pour canaliser les eaux pluviales sur une longueur de 280 m. Ce chantier va être réalisé en juin 2021 et par la suite, au début du second semestre, une vraie voie piétonne et cyclable ainsi qu'un aménagement du carrefour va être réalisé par notre commune. Pour enfin terminer par la réfection de la base de roulement, à l'automne, travaux pris en charge par le Conseil Départemental. La deuxième tranche sera réalisée en 2022 entre la rue du Stade et le cimetière.

Autres projets

Dans le même temps, nous avons travaillé avec un collectif d'habitants de la route du Cougou. Après 2 rendez-vous, nous avons proposé 2 aménagements provisoires qui vont être réalisés pour la rentrée 2021. Là aussi, le Département est mis à contribution par le prêt de matériel, ce qui va nous permettre de réfléchir à l'aménagement de cette entrée d'agglomération en nous donnant le temps de mener à bien les chantiers en cours.

Nous devons signaler que notre commune a commencé à rénover les panneaux de signalisation.

Une soixantaine de panneaux ont été changés et depuis une délibération de 5 juin 2018, nos 3 lieux-dits *« Bel Air »* ont leur identité propre.

Nous avons également procédé à la rénovation de la signalisation du village de Brivé, arasage des accotements dans la partie agglomération et matérialisation du passage piéton au niveau de l'aubette. Ceci nous permettra d'attendre la rénovation de la canalisation d'eau potable, ensuite, la sécurisation du village sera faite. La commission *« Voirie - Agriculture »* a commencé à recenser les travaux PAVC pour 2021 et doit affiner les choix à faire dans le cadre du budget qui lui est attribué. ■

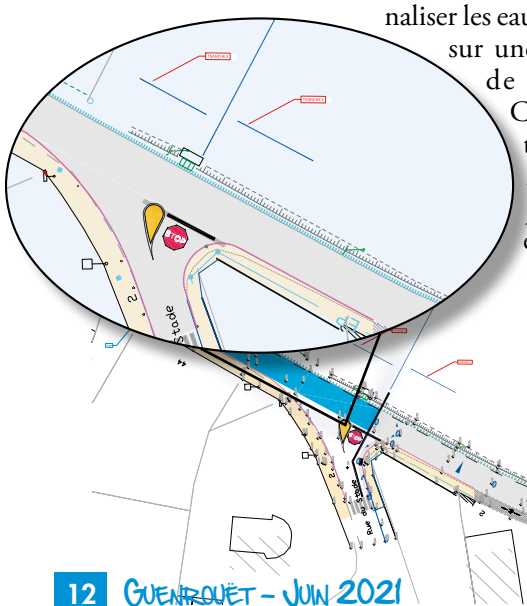

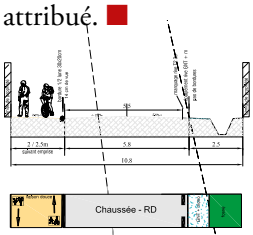

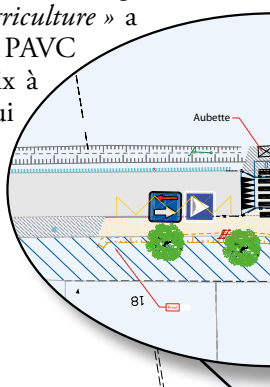

Pôle Enfance : labellisation d'un bâtiment passif

Par Katy Germain, 1re Adjointe, Enfance et Jeunesse

QU'EST-ce qu'un bâtiment passif : c'est une notion désignant un bâtiment dont la consommation énergétique au mètre carré est très basse, voire entièrement compensée par les apports solaires ou par les calories émises par les apports internes.

Le concept

La chaleur dégagée à l'intérieur de la construction (êtres vivants, appareils électriques) et celle apportée par l'extérieur (ensoleillement) suffisent à répondre aux besoins de chauffage. Un bâtiment occupé qui ne perd pas la chaleur interne n'a pas besoin de chauffage pour rester agréable à vivre. Dans un bâtiment traditionnel, le chauffage ne sert qu'à compenser les pertes de chaleur.

Un bâtiment passif économise beaucoup d'énergie. La dépense énergétique pour le chauffage doit être 2 fois moindre que celle d'un projet respectant la RT 2012 (et dix fois moindre qu'un bâtiment classique). Cette économie d'énergie diminue considérablement l'impact de l'habitation sur l'environnement.

Les coûts

Moins cher et/ou plus cher : l'investissement de départ est plus important de par l'étude thermique, la construction soignée, la quantité et la qualité de l'isolation et des autres matériaux, les menuiseries spécifiques. On peut estimer la plus-value entre 5 à 10 %. Cependant, le coût de fonctionnement est diminué grâce aux économies d'énergie que permet la construction passive.

Pour les bâtiments neufs, tel que le Pôle Enfance, il s'agit d'un label « *Bâtiment Passif* » accordé par le « *Passivhaus Institut* ».

Les critères de labellisation

- 1 - Le besoin de chauffage doit être inférieur à 15 kWh/m²/an.
- 2 - La consommation d'énergie primaire doit être inférieure à 120 kWh/m²/an (ancien critère) et inférieure à 60 kWh/m²/an d'énergie renouvelable (nouveau critère) tous usages confondus, du chauffage à l'électroménager.
- 3 - L'étanchéité à l'air n50 < 0,6/h, c'est-à-dire que celle-ci est testée et doit être exempte de fuites et de passages d'air.
- 4 - Limiter la surchauffe : ce critère de confort défini que moins des 10 % des jours de l'année doivent connaître des pics de température dépassant les 25°. Une garantie de confort essentielle pour les occupants.

La certification passe par : la validation de la conception, le calcul des consommations, puis par les tests d'étanchéité à l'air et enfin par un suivi des consommations. Pour les équipes de conception et de réalisation, la labellisation du bâtiment constitue la validation du sur-investissement fourni pour atteindre le niveau passif. Le processus exige un travail plus précis et plus organisé que les réalisations usuelles.

Pour le maître d'ouvrage et la commune, la labellisation d'un bâtiment passif, c'est l'assurance que le bâtiment livré est conforme à ce qu'il a été commandé. ■

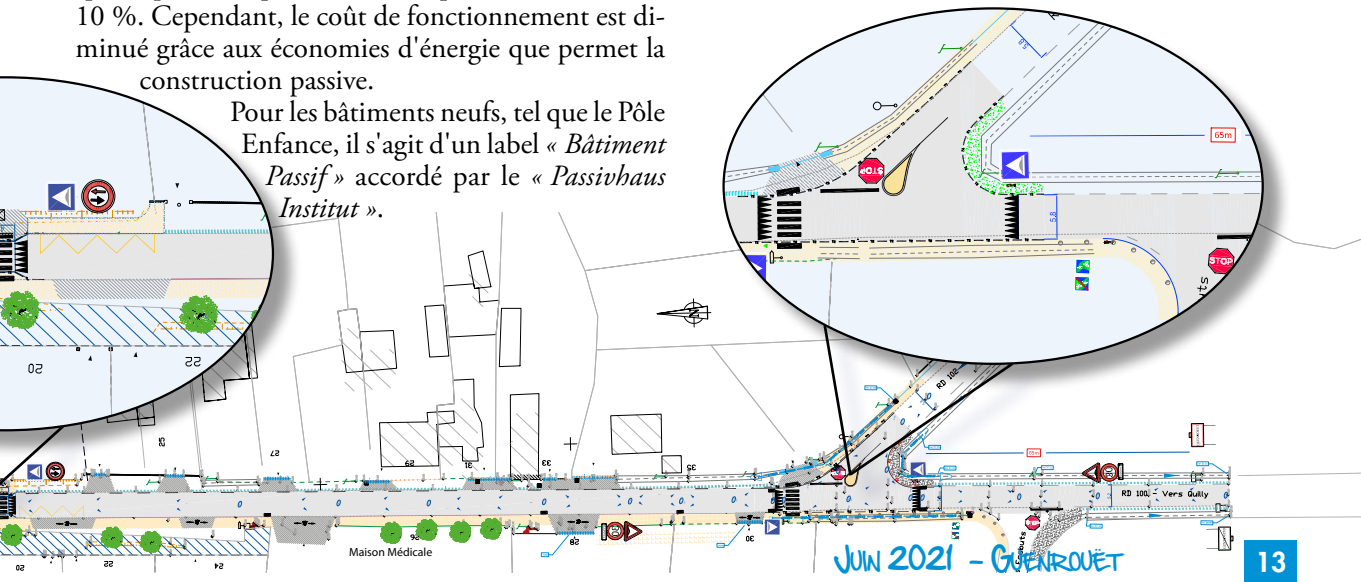

Mise aux normes énergétiques

Par Dany Guet, Adjoint Bâtiments

DANS chaque commune, bon nombre de bâtiments existants possèdent une identité forte et sont représentatifs d'une époque mais un, en particulier, tient une place centrale, **l'École**.

C'est au milieu des années quatre-vingt que l'école maternelle et primaire des Trois Chênes a été mise en service. Depuis pratiquement 40 ans, nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui ont usé les blancs de cette école qui, au bout de tant d'années de bons et loyaux services, a besoin d'un petit coup de pouce pour être prête à accueillir de nouveaux enfants pour encore quelques décennies. Actuellement, plus de 130 élèves étudient au sein de cet établissement et l'excès de froid en hiver ou de chaleur en été ne favorise pas leur apprentissage.

Il est également important d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment en installant, par exemple, des équipements moins gourmands en énergie ou en utilisant des matériaux plus isolants et ainsi réduire les coûts des factures.

Les élus qui en sont conscients et engagés dans une démarche volontaire pour l'éducation, la jeunesse et l'environnement, souhaitent apporter des solutions pour ce bâtiment, il nous a donc paru crucial d'entamer cette démarche de rénovation énergétique.

Suite à un premier diagnostic réalisé, il a été mis en exergue que les travaux devront comporter l'étanchéisation des toitures, le changement de toutes les menuiseries extérieures, la modification des éclairages, l'optimisation du mode de chauffage, l'isolation des combles, des murs et l'optimisation du réseau eau chaude/eau froide, mais aussi mettre aux normes actuelles l'électricité et rajeunir *« l'ambiance »* avec de nouveaux sols, plafonds et peintures pour un montant estimé à 732 700,00 €.

En parallèle, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) du plan *« France Relance »*, la commune a déposé une demande de subvention à hauteur de 50 %, pour un montant de 366 350,00 €, subvention accordée le 25 mai dernier.

La démarche des économies d'énergie est lancée pour notre commune, c'est un défi dont tout le monde doit être conscient, l'étude sur l'éclairage public est lancée afin de remplacer les points lumineux par du matériel économe et d'optimiser au mieux les horaires d'allumage, d'autres bâtiments seront diagnostiqués afin de pouvoir programmer et planifier les travaux.

Les nouvelles constructions devront être comme le Pôle Enfance, à la pointe des systèmes constructifs. ■

Rando Citoyenne Nettoyage

Par Geneviève Clément-Rolland, Conseillère déléguée, Association, Animation, Culture

136 sacs de détruits ramassés !

SAMEDI 13 mars, la municipalité a organisé la toute première édition de la *« Rando Citoyenne Nettoyage »* de notre commune : 170 participants motivés malgré un temps peu certain. Les arrivées ont commencé dès 8 h 30 jusqu'à 10 h 30. Chaque groupe, de 2 à 5 personnes maximum, s'est vu remettre, avant leur départ, un circuit, un sac jaune, un sac gris, une fiche de consigne. Nos citoyens sont restés très étonnés de leurs trouvailles (friteuse, chaise plastique, grillage, verre, canettes…), au total nous avons ramassé une remorque de verre ! et découvert deux décharges sauvages, la commune va pouvoir les nettoyer. Une fois la rando terminée, 6 personnes se sont chargées de trier les détritus ramassés : (sac jaune ouvert et contrôlé, ordures ménagères, verres, déchetterie). Une prochaine session est prévue pour septembre, celle-ci sera organisée par le CME (Conseil Municipal des Enfants).

Cette *« Rando Nettoyage Citoyenne »* s'est déroulée dans la bonne humeur et sous le soleil. Nous remercions tous les participants. ■

Une naissance, un Arbre

Par Véronique Paté-Pondaven, Adjointe Cadre de vie/Environnement/Affaires sociales

LES travaux effectués sur la commune pour l'extension de la Maison Médicale et la construction du Pôle Enfance nous ont amenés à couper des arbres. Dans le cadre du projet *« une Naissance, un Arbre »*, ces arbres vont être remplacés. Tant que les travaux ne sont pas terminés, un site éloigné des zones de chantier et proche du bourg a été choisi.

Ainsi, le boisement se trouvant sur les pentes au-dessus de la zone de loisirs et du pré de la kermesse va être étendu.

Des essences nobles et locales ont été choisies. Au nombre de 7 ce sont l'Érable champêtre, le Charme commun, l'Alisier torminal, le Merisier, le Tilleul à petites feuilles, le Chêne sessile et le Chêne pédonculé.

Ce sont des espèces présentant un intérêt pour la faune par les fruits produits (Merisier, Alisier), ou par les fleurs (fleurs mellifères). Leur diversité évite un boisement mono spécifique moins riche. Enfin, ces arbres se parent à l'automne de belles couleurs (rouge pour l'Alisier et le Merisier, jaune pour le Tilleul, l'Érable et le Charme, et marron pour les Chênes) donnant un bel aspect paysager au site.

La commune de Guenrouët compte 37 naissances en 2020, donc le boisement sera constitué d'au moins 37 arbres répartis selon des lignes courbes afin d'éviter un aspect trop rectiligne.

Les plantations auront lieu en novembre lors d'une fête réunissant les familles et les Guérinois autour de l'Arbre, source de vie et de biodiversité. ■

Office du tourisme : cet été, c'est parti pour l'aventure !

Activités en location : on se la coule douce !

Cet été, profitez des activités en location proposées par l'Office du Tourisme *« Entre Brière et Canal »*, à Pont-Château et à Guenrouët (sous réserve de la situation sanitaire). Au programme ? Paddle, pédalo, vélo et canoë-kayak ! Nouveauté 2021 : profitez de la location de vélo à Pont-Château également ! L'occasion de découvrir la nouvelle boucle vélo, *« La Petite Reine Brivetaine »*, au départ de cette commune. Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet de l'Office du Tourisme : *www.pontchateau-saintgildasdesbois.com* !

Découvrez les nouvelles boucles vélos qui maillent le territoire

Depuis l'automne, vous voyez fleurir sur notre territoire une signalétique spécifique au vélo, matérialisée par des panneaux directionnels blancs avec des indications vertes. Cette signalétique découle de la mise en place de nouvelles boucles vélos, créées par la Communauté de Communes en concertation avec les communes du territoire. Ces boucles viennent compléter l'offre de randonnées déjà présente sur les 9 communes du territoire avec 23 circuits accessibles à pied, à cheval et/ou à vélo ; un circuit VTT ; ainsi que des parcours permanents d'orientation et deux boucles équestres. Désormais, trois boucles maillent les différentes communes de notre territoire et vous permettent de (re)découvrir notre territoire à vélo, tout en suivant le fil de l'eau ! Découvrez-les vite : *« Pomme de Guenrouët et Pomme d'Api »* (boucle 34), *« La Petite Reine Brivetaine »* (boucle 35) et *« Le Guidon en Terre Briéronne »* (Boucle 36). Pour plus d'informations, rendez-vous sur *www.pontchateau-saintgildasdesbois.com*, rubrique *« Randonnées à vélo »*. Les travaux pour la création de ces boucles vélos ont été réalisés par l'entreprise ESVIA et cofinancés par la Communauté de Communes et le Département de Loire-Atlantique à hauteur de 33 237 €. ■

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Festival « Demain entre nos mains »

Par l'équipe de l'association

L'ASSOCIATION a le plaisir de vous annoncer son 4e Festival d'Automne *« Demain entre nos mains »*, les 2 et 3 octobre 2021, à la salle polyvalente de Notre-Dame-de-Grâce.

Le thème de cette année sera : « Le respect du vivant »
Notez les dates dans vos agendas !

Voici un aperçu du programme (dont certains détails restent à finaliser)

Le samedi

- Conférences/débats sur les thèmes suivants :
  - *« La mise en place de la 5G et ses conséquences »*
  - *« Apprendre à vivre avec les virus »*
  - *« Mieux connaître les chauves-souris »*
- Animations pour les enfants : maquillage, jeux en bois avec la présence de la Ludotek, Manège Gimmik (réalisé avec des matériaux recyclés)
- Fest-Noz avec le groupe Gwen-Rouet
- Spectacles tous publics (magie, clown, chant, musique…) en soirée
- Ateliers de découverte : yoga, réflexologie plantaire, bio danza…

Le dimanche

- Marché de produits fermiers et artisanaux locaux et gratiféria : 9 h 00 à 13 h 00
- Film documentaire : *« Jardin sauvage »*, en présence de son réalisateur Sylvain Lefebvre

Des stands de sensibilisations autour de différents thèmes seront présents durant tout le week-end.

Restauration sur place.

Les horaires et le contenu détaillé du festival vous seront communiqués dès septembre. ■

Pour tous renseignements :
demainentrenosmains@gmail.com

« Abandon de Poste »

La poste nous abandonne, en effet les responsables de la poste nous ont annoncé la fermeture du bureau de Guenrouët, la même décision concerne de nombreuses communes, pour le territoire de notre Communauté de Communes, il ne restera plus que le bureau de Pontchâteau !

Mis devant le fait accompli, passé notre colère et notre incompréhension face au manque de projets (services bancaires, DAB, colis, divers services et accompagnements de proximité, etc.) de cette entreprise de service publique, nous allons chercher à nous réinventer. Comme le font de nombreux commerçants et artisans pour maintenir une présence dans nos communes de tailles relativement importantes et avec une activité économique soutenue, nous sommes contraints d'étudier des solutions pour maintenir à minimum ce service si important. Toute une étude va être menée pour mettre en place une agence postale au sein de notre mairie, c'est une contrainte pour l'organisation des services, mais nous allons relever le défi avec l'équipe des agents ! La poste doit nous accompagner, la vigilance est grande afin de minimiser le coût pour notre collectivité et garder le meilleur service.

Cette fermeture du bureau de poste devrait être effective pour la fin de l'année, avec pour nous la mise en place de l'agence postale dès début janvier 2022. Nous comptons sur votre accompagnement de nos agents et votre compréhension dans le début de ce futur service communal.

Comment doter notre commune d'un DAB (distributeur de billets) ? Une étude a été menée auprès de la Brinks dès septembre 2020. Mais la proposition de celle-ci étant onéreuse pour la commune, la nouvelle municipalité a décidé de poursuivre ses investigations auprès d'autres services bancaires, d'autant plus que la modification du bureau de poste en agence postale nous amène à une réflexion plus globale, la solution de la poste étant définitivement impossible, les autres possibilités vont continuer à être étudiées afin de trouver une issue positive à ce service, avec un coût financier qui sera à prendre en compte dans la décision. ■

Une nouvelle piscine pour plus de possibilités !

Par la rédaction

APRÈS plusieurs années de bons et loyaux services, la piscine de Guenrouët présentait de nombreuses faiblesses techniques (hygiène, sécurité et consommation énergétique). C'est pourquoi la Communauté de communes a développé le projet d'une nouvelle piscine, qui permettra également d'améliorer la qualité de l'offre. La nouvelle piscine de Guenrouët sera composée d'un bassin polyvalent en inox qui permettra différentes activités : nage, remise en forme, apprentissage de la natation pour tous et animations. Elle possédera également une pataugeoire et, grande nouveauté : un pentagliss !

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par a/LTA Architectes de Rennes avec les bureaux d'études : FGECO, ETHIS, AREST. Le budget (coût travaux + honoraires) est de 2 962 303,87 € dont 582 000 € de participation financière versée par la Région des Pays-de-la-Loire.

- Démarrage des travaux : début juin 2021
- Fin de travaux prévisionnel : fin mai 2022

Pour ce projet, va être réalisé un reportage vidéo et photos par un professionnel qui a suivi la déconstruction de la piscine ancienne. Le tournage a commencé dès le 1er juin. L'équipe a installé une caméra fixée sur un poteau en hauteur et autonome pendant toute la durée des travaux. Cette caméra a un panneau solaire et est reliée en 4G pour envoyer les photos sur le *« Cloud »*. Avec ces photos la société Rémi Valais Production réalisera un timelapse, c'est-à-dire un enchaînement de photos pour voir la construction en accéléré. ■

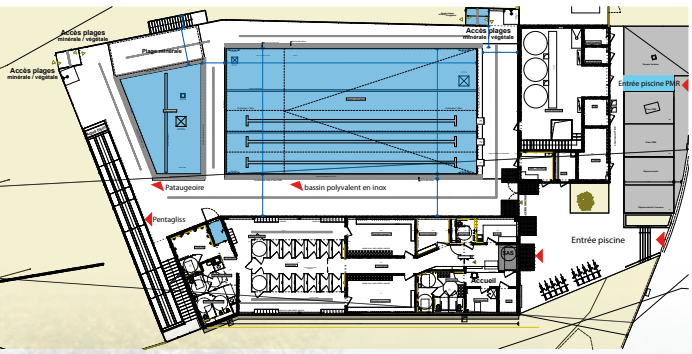

Piscine : Liste des lots et des entreprises choisies

Lots	Catégories	Entreprises retenues
1	Terrassement VRD	Landais André SAS à Mésanger (44)
2	Gros œuvre	Le Chêne Construction à La Gacilly (56)
3	Charpente	Deschamps à St Denis de Gastines (53)
4	Bardage extérieur	Douillard à Clisson (44)
5	Couverture sèche	Cruard Couverture à Simple (53)
6	Menuiseries extérieures et intérieures alu	Atlantique Ouverture à Vigneux de Bretagne (44)
7	Menuiseries intérieures bois	Paris à Allaire (56)
8	Étanchéité - carrelage	Groupe Vinet à Poitiers (86)
9	Serrurerie métallerie	Métallerie François à Bains sur Oust (35)
10	Casiers cabines	Navic à Thones (74)
11	Contrôle d'accès	Elisath à Messein (54)
12	Peinture	Renaissance à Saint-Nazaire (44)
13	Nettoyage	Escouade Multi-Service Propreté à Orvault (44)
14	Bassin inox brut	HSB France à Roissy (95)
15	Pentagliss	Aqua Pro Urba à Rilleux la Pape (69)
16	Chauffage - traitement air - plomberie sanitaires	Axima Concept à Saint-Nazaire (44)
17	Traitement de l'eau	Guiban à Caudan (56)
18	Électricité	ECR Technologies à Pontchâteau (44)
19	Espaces Verts	Atlantic Paysages SAS à Pontchâteau (44)
20	Réseaux	Landais André SAS à Mésanger (44)
	Total	**2 962 303,87 €**

Tribune libre - Lettre de la majorité

Par vos élus de la majorité

Déjà un an !

NOUS vivons un début de mandat particulier avec cette situation sanitaire, le 1er confinement mi-mars, au lendemain de l'élection, la mise en place du nouveau conseil décalé fin mai, depuis l'automne encore beaucoup de restrictions, malgré tout cela notre équipe prend ses marques !

Le confinement nous contraint à limiter au minimum les réunions, c'est frustrant de ne pouvoir réunir certaines commissions, de ne pas vous présenter les projets lancés, de ne pas non plus vous impliquer et débattre pour l'instant comme on le souhaite, dans la vie quotidienne et pour les futurs projets.

C'est frustrant pour les nouveaux élus de n'être pas plus acteurs, c'est frustrant pour nos associations, pour les activités quotidiennes, mais aussi pour les évènements festifs, c'est frustrant de ne pouvoir échanger et se rencontrer lors des vœux, des assemblées générales, de la Sainte-Barbe de nos pompiers, de la foire, des vide-greniers, des tournois sportifs, etc. C'est frustrant pour les acteurs de la vie économique et leurs salariés qui subissent l'arrêt de leurs activités ou une organisation contraignante.

Notre commune a relativement été épargnée par la maladie, malgré toutes les complications quotidiennes, nous vous remercions de votre attitude pour le respect des consignes sanitaires, de votre patience, de votre aide dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes isolées, un constat pour nous, on est souvent moins seul dans nos communes rurales.

Malgré tout cela nous avons plaisir d'être vos élus et nous vous en remercions. Nous avons plaisirs à mener les nombreux projets prévus à notre programme.

- Le projet d'extension/rénovation de la Maison Médicale est bien lancé.
- Le Pôle Enfance après un travail de finalisation et d'optimisation pratique au niveau des plans avec les utilisateurs, deux choix forts ont été faits par les élus. Le 1er pour permettre la fabrication des repas sur place, le 2e afin de le faire labelliser *« Bâtiment Passif »* au niveau de la performance énergétique. Malgré tout ce travail, les délais d'instruction du permis de construire, de l'appel d'offres, le déplacement du modulaire, le Pôle Enfance sort de terre et devrait être livré pour la rentrée scolaire 2022.
- L'aménagement de plusieurs secteurs routiers en sécurisation de voirie est à l'étude, celui de la rue du stade et le carrefour Quilly/ND-de-Grâce est lancé, d'autres vont suivre au fil du temps, ils sont nombreux, cela demandera un peu de temps.
- Le terrain synthétique *« 5 x 5 »* au stade est lancé et doit être livré à la rentrée, la construction de la nouvelle piscine par la Comcom va débuter.
- La rénovation énergétique de l'école des Trois Chênes, dans le cadre du plan de relance, est dans les tuyaux, ainsi que la construction, à l'automne, d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'espace partagé de Notre-Dame-de-Grâce.

Tous ces projets et travaux sont possibles grâce au travail d'équipe avec les services municipaux.

Municipalement vôtre ! ■

Espace France Services : un service qui se développe !

DEPUIS le début de l'année, la Communauté de Communes a été labellisée « *Espace France Services* », et vous accompagne dans vos démarches administratives en ligne à côté de ses partenaires au sein du service Emploi à Pont-Château et à Saint-Gildas-des-Bois.

Rappel : **l'Espace France Services, c'est quoi** ? Ce service est accessible à tous et gratuit. Selon la demande, vous pouvez être accompagné(e) par les agents sur le flux ou bien sur rendez-vous. Emploi, formation, famille, logement, santé, social, retraite, citoyenneté, impôts, justice… Dans les Espaces France Services, il est possible d'être aidé pour effectuer toutes les démarches en lien avec les services publics dans un même lieu. Cela peut concerner, par exemple, **une demande d'ouverture de droits auprès de la CPAM, la création d'un dossier retraite, une demande d'échange d'un permis de conduire étranger contre un permis français, la réalisation d'un certificat de cession d'un tracteur dans le cadre d'un héritage, ou encore bien d'autres démarches** ! Au total, neuf opérateurs sont partenaires des Espaces France Services : Pôle Emploi, la CAF de Loire-Atlantique, l'Assurance maladie, la MSA, la Carsat, l'Assurance Retraite, la Direction Générale des Finances publiques, le Ministère de l'Intérieur ou encore le Ministère de la Justice. ■

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tribune libre - Lettre de la minorité

APRÈS une année d'installation de la nouvelle équipe municipale, nous envisageons d'un œil positif la mise en place des deux gros chantiers, à savoir l'extension et la rénovation de la Maison Médicale et le Pôle Enfance, projets portés par notre équipe durant 4 ans. C'est une satisfaction, pour les élus(e)s du mandat précédent puisqu'ils concrétisent de nombreuses heures de travail et d'attente du déroulement des procédures très longues exigées par ce genre de projets.

Ces investissements ne doivent pas détourner notre attention des autres dépenses que nous jugeons onéreuses et superflues notamment un projet vidéo à 9 000 € sur les chantiers en cours. Cette somme ne serait-elle pas plus utile pour la rénovation de nos écoles ?

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 février, M. le Maire nous a informés de la suppression de la Maison des Services Publics avec le risque de transformation du bureau de poste en agence postale, ce qui engendrerait sans doute la diminution des services et l'amplitude des horaires (28 heures par semaine actuellement). Une fois de plus c'est la disparition des services publics dans nos territoires ruraux. Qu'en est-il de la promesse de campagne de l'équipe élue en 2020 concernant l'installation d'un DAB dans ces locaux dont la commune est propriétaire ?

Il n'est pas dans nos intentions d'être systématiquement critiques envers la majorité (leurs projets ou travaux) ce serait improductif et irrespectueux de notre part, cependant nous sommes déçus du manque de communication et des nombreux oublis autant dans les convocations que dans les comptes rendus. ■

Les élus du groupe minoritaire
Danièle Chantosme - Huguette Chauvel
Sabrina Davy - Joseph Pelé
Sylvain Robert

Transports scolaires inscriptions et réinscriptions

LES inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2021-2022 s'effectueront exclusivement en ligne depuis le site internet de la Région des Pays-de-la-Loire. Elles seront ouvertes du 7 juin au 18 juillet 2021, cependant, il est fortement conseillé de procéder à l'inscription avant fin juin. Passé le délai du 18 juillet 2021, une majoration de 20 € par enfant sera appliquée.

Accédez aux inscriptions en ligne en quelques clics sur :

www.aleop.paysdelaloire.fr

Suivez le chemin d'accès suivant : Transport scolaire > Inscription et paiement > Inscriptions Transport scolaire…

- Cliquez sur *« Créer un compte »* s'il s'agit de la **1re fois que vous inscrivez votre enfant** aux transports scolaires et laissez-vous guider. Vous recevrez la carte de transport fin août dans votre boîte aux lettres.
- S'il s'agit d'**un renouvellement**, renseigner vos identifiants de connexion puis mettez à jour les informations concernant votre/vos enfant(s).

À noter : la carte de transport scolaire est valable 5 ans et doit donc être conservée d'une année à l'autre (duplicata payant). Elle sera réactivée à distance lors du renouvellement de l'inscription.

Le saviez-vous ? Le car est un moyen de transport économique, notamment avec la mise en place de la gratuité pour le 3e enfant !

Pour les abonnements combinés transport en car jusqu'à la gare de Pont-Château puis en train à destination de Redon ou Nantes : une seule inscription sur le site Aléop est nécessaire mais l'élève aura 2 cartes : une carte scolaire valable 5 ans et une carte TER renouvelable tous les ans. À l'inverse pour les situations de garde alternée, les élèves auront une seule carte avec double trajet qui permettra à l'enfant de badger sur deux véhicules différents. ■

Renseignements : Service Transports de la Communauté de communes

02 40 88 25 27

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Portrait d'une artiste guérinoise : Florence Truchon

Par la rédaction

« À flanc de Colline »

POURQUOI ce nom ? Situé sur un point culminant de la commune, derrière l'église du bourg de Guenrouët, l'atelier de Florence Truchon mérite bien une petite visite. Installé dans une très belle maison en pierres apparentes, linteaux d'ardoises, cet atelier s'ouvre sur une verdure luxuriante, un jardin qui invite au calme et qui surplombe la base de loisirs et le canal de Nantes à Brest.

Dessinatrice en joaillerie, Place Vendôme, pendant dix ans, Florence avait envie de changer de métier et a hésité entre horticulture et céramique. Finalement elle a opté pour les deux et a suivi une formation à la manufacture de Sèvres.

Depuis 2005, les œuvres qu'elle réalise dans son atelier, au bord du canal de Nantes à Brest, trouvent leur inspiration dans la nature qui l'entoure. Florence Truchon travaille ses deux passions : la céramique et les fleurs, un bouquet tout en porcelaine et délicatesse. Son atelier ressemble à un jardin botanique en biscuit de porcelaine… Fruits de sa recherche constante : vases, boîtes, mobiles, délicates fleurs naissent de ses doigts, chacune entièrement modelée à la main.

« La porcelaine est une matière difficile à travailler qui se déforme à la cuisson », explique-t-elle. Alors, après avoir modelé ses pièces, la céramiste effectue une première cuisson, puis décore et colore son œuvre avant une deuxième cuisson à 1 300°. C'est après cette dernière étape, lors de laquelle la porcelaine atteint sa blancheur unique et matte, que l'on découvre l'œuvre finale, des objets utiles ou simplement de décoration, tous unique et originaux.

Florence Truchon aime l'aspect fragile de ces biscuits, pas d'émaillage, au niveau des couleurs on admire le blanc, le noir mais également les bleus.

L'essentiel de son travail consiste à produire pour des boutiques de métiers d'art à : Rochefort-en-Terre, Saumur,

Le Croisic, Quimper, Rablay-sur-Layon, Préfailles et ponctuellement Paris. Florence vend sur les salons de métiers d'art et marchés de potiers de type Ranrouet à Herbignac, tous les week-ends de l'été.

La céramiste aime partager sa passion, chaque mois, avec des personnes handicapées, par groupe de six. Ses *« élèves »* travaillent autour d'un thème et une fois la pièce réalisée, chacun repart avec sa création.

Et pour terminer, Florence Truchon est organisatrice de *« L'Escale Céramique »* à Pornichet, qui a lieu les 21 et 22 août chaque année, avec 25 céramistes du Grand Ouest.

Florence vous accueille dans son atelier : 17 place de l'Église, du mardi au samedi de 10 h 00 à 18 h 30 sauf les jours de marché, d'expo, de salons, de tenues de boutiques donc si vous souhaitez découvrir son univers, appelez-la au 02 40 87 79 32. ■

Site internet : www.aflancdecolline. odexpo.com

Un nouveau service ADMR

Par l'équipe des bénévoles

AU cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

Nous proposons de nombreux services répartis en quatre pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux séniors, Entretien de la maison.

Un nouveau service innovant…

Toujours plus proche de vous, depuis ce 1er mars 2021, votre association de Guenrouët *« Un Coup de Pouce »* propose un nouveau service à domicile *« MENUS TRAVAUX de BRICOLAGE et JARDINAGE »*, une première dans le département de Loire-Atlantique.

En tant que bénévoles à l'association, nous avons à cœur de répondre aux attentes de certains de nos *« bénéficiaires »* auprès desquels nous sommes à l'écoute chaque jour du mieux que nous le pouvons : écoute amplifiée par nos salariés (13 femmes et 1 homme). Les *« personnes aidées »* sont souvent enquiquinées par de petits problèmes du quotidien qu'ils ne peuvent plus ou ne savent pas résoudre.

Exemples de petits dysfonctionnements qui peuvent peser sur le quotidien : la serrure de la porte de la cuisine qui ne ferme plus, l'interrupteur du cellier qui n'accepte de fonctionner qu'une fois sur dix, le rosier qui n'a pas été taillé, les feuilles mortes qui s'installent dans la verrière, le robinet qui pleure, la terre trop basse pour y récolter les patates, le lit qu'on aimerait surélever, la voiture tellement sale, le vélo qui a déraillé, le petit potager à bêcher, l'armoire qui grince de peur… la liste est très longue… Et, pour toutes ces petites interventions, il est souvent très difficile de trouver la main-d'œuvre, ou un peu gênant de demander aux enfants, petits-enfants, gendres, voisins… de venir le faire ou le demander quand ils viennent vous voir.

▼ *Philippe Tilloy, membre de l'association, en compagnie d'Anton Frolov, qui se fait un plaisir de dépanner celles et ceux qui en ont besoin.*

Nous, ADMR, devions répondre efficacement à ces attentes car, en deçà des gênes occasionnées par ces petits problèmes techniques irrésolus, il y a des femmes et des hommes tracassés au quotidien. C'est pesant pour eux !

L'initiative a donc été prise de former et habiliter un de nos salariés : **Anton** lequel peut être qualifié d'homme à *« tout faire »*. Ceci, afin de mettre en œuvre cette prestation, toujours soucieux du bien-être de tous.

Bien sûr, cette nouvelle activité n'est pas réservée à nos actuels clients, elle est ouverte à tout public.

Pour ce faire, nous avons bien évidemment toutes autorisations, habilitations nécessaires et, étant une association reconnue d'utilité publique, vous pourrez bénéficier d'abattement ou crédit d'impôt sur revenus à hauteur de 50 % des sommes facturées.

Pourquoi nous contacter ?

- ☛ Prendre des renseignements sur nos services et demander des devis sans engagement,
- ☛ Se renseigner sur les postes d'aides à domicile à pourvoir (CDD ou CDI, temps partiels à la carte…),
- ☛ Rejoindre l'équipe de bénévoles pour développer les services dans une ambiance très cordiale, de travail parfois, mais aussi de nombreux moments inoubliables et toujours le sourire.

Bienvenue à vous ■

L'équipe des bénévoles

Catherine Boulanger, M.-Claire Daniel, M.-Anne Druneau, Nadia Fauques, José Lamude, Monique Mazery, Joëlle Molier, Philippe Tilloy…

admrguenrouet@orange.fr Tél. : 06 65 90 82 11

Opération « Tranquillité Vacances »

Par la gendarmerie de Saint-Gildas-des-Bois

L'ÉTÉ arrive à grands pas et, suite à la période difficile que nous avons traversée, un *« besoin d'ailleurs »* naît en nous… Mais restons prudents, les cambrioleurs ne prennent pas de vacances !

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile, de jour comme de nuit. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ.

Vous pouvez également remplir le formulaire disponible en ligne sur :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634

et l'imprimer avant de vous rendre à la brigade.

Quelques conseils avant de partir

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Confiez votre clé à une personne de confiance, qui viendra relever le courrier à votre place.
- N'oubliez pas de fermer correctement vos fenêtres et volets.
- Faites *« vivre »* votre logement, via l'aide d'un voisin, d'un ami, d'un membre de votre famille : ouverture de volets, allumage de lumières… À défaut, l'usage d'un minuteur branché sur des lampes peut faire croire à une présence.

- Ne laissez pas de valeurs dans votre habitation. Bijoux, objets d'art, argent et autres valeurs doivent être mis en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. En cas de plainte, ces précieuses informations vous aideront à vous faire indemniser par votre assurance.

Mais surtout…

Profitez bien de vos vacances, et n'hésitez pas à nous envoyer une petite carte postale ! ■

Gendarmerie de Saint-Gildas-des-Bois : 02 40 01 40 14

Gendarmerie de Pontchâteau : 02 40 01 60 13

Transport à la demande
Modification des horaires pour les réservations

LE service transport à la demande offre aux habitants de la Communauté de Communes une solution de transport pour les déplacements sur le territoire et les communes limitrophes. Les usagers sont pris en charge à leur domicile et déposés sur le lieu de leur choix (dans la limite du périmètre desservi).

À noter, depuis le mois d'avril 2021, les réservations des trajets doivent être effectuées avant 16 h 15 (au lieu de 16 h 30 auparavant).

Pour effectuer une réservation auprès du Transport à la Demande

Demandez votre carte de transport à la demande à la mairie de votre domicile. Cette carte est gratuite et vous donne accès à votre numéro de client, puis réservez en téléphonant au **02 40 45 68 95** (au plus tard la veille du déplacement, du lundi au vendredi avant 16 h 15).

Pour en savoir plus sur les tarifs et les modalités, rendez-vous sur :

www.cc-paysdepontchateau.fr

Page : *« Transport – Mobilité »*
Rubrique : *« Transport à la demande »*

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nos joies Nos peines

Mariages

Nous présentons nos félicitations à :

		12 février 2021
DONDEY Patrick & MANCINA Véronique		40, Rétaud

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à :

GÉRIN Esli	18, le Bas Epaud – NDDG	19 janvier 2021
LE GUILLOU MARTORELL Teo	4, lot. Du Moulin de la Justice	2 mars 2021
SORIN Noam	26, la Ville	8 mars 2021
GERBAUD Enzo	6, rue de l'Abbé Blanconnier – NDDG	14 mars 2021
BRIAND Félixine	9, rue du Vieux Four	2 avril 2021

Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches de :

CROSSOIR née PIAUD Marie	95 ans	5 février 2021
BERNIER Daniel	68 ans	7 février 2021
MICHEL Christelle	49 ans	8 février 2021
BONNE Gabriel	38 ans	16 février 2021
EVANO née DEL PROPOSTO Gisèle	87 ans	19 février 2021
JOUAN née FOURNY Éliane	84 ans	27 février 2021
CASTEL Denis	61 ans	23 février 2021
COATHALEM Laurent	51 ans	20 mars 2021
BIGET Jean Paul	69 ans	27 mars 2021
OUSIN Guy	74 ans	30 mars 2021
OVIDE Jean-Claude	86 ans	16 avril 2021
LEGRAND René	64 ans	11 mai 2021

COLLECTE DES DÉCHETS

UN PREMIER BILAN SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

DEPUIS le 1er janvier 2021, tous les emballages sont à mettre en vrac dans le bac jaune, sans exception ! Une partie des emballages qui allait dans le bac noir va désormais dans le bac jaune. Ce mécanisme permet de réduire le poids des ordures ménagères de 4 kg par an et par habitant. **D'après l'enquête menée auprès des habitants depuis janvier, ce mécanisme commence déjà à être constaté sur le territoire** :

- **Le poids du bac noir a diminué de 7 % en un trimestre** grâce à l'extension des consignes de tri, soit une réduction de près de 90 tonnes ! Cette part de déchets qui était auparavant enfouie est désormais recyclée.

- **70 % des habitants ne présentent plus systématiquement leur bac noir au moment de la collecte ou le présentent quasiment vide** (à la moitié ou moins de la moitié).

La réduction de la quantité de déchets à mettre dans le bac noir **permettra d'adapter le rythme de collecte courant du 2e semestre 2021, avec un passage tous les 15 jours respectivement pour les bacs noirs et les bacs jaunes**. Plus d'informations seront communiquées prochainement par la Communauté de Communes.

POURQUOI MA FACTURE N'EST-ELLE PAS DIVISÉE PAR DEUX ?

Tout d'abord, rappelons que la redevance déchets (la facture envoyée aux usagers correspondant au service rendu), concerne non seulement la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages, mais aussi les Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre et le papier, ainsi que les apports en déchèterie, sans limite du nombre de passages. À cela s'ajoute la taxe de l'État sur les déchets polluants, qui augmente régulièrement. Par ailleurs, le service ne concerne pas que la collecte : il implique également le traitement des déchets et leur valorisation, qui constituent des investissements importants pour la collectivité (main-d'œuvre, infrastructures, logistique…). Tout ceci est financé par la redevance. ■

POUR VOTRE INFORMATION

Vous avez une question à poser, vous souhaitez obtenir des renseignements d'état civil, d'urbanisme, à propos de l'environnement, concernant les animations, vous avez une demande à caractère social ou autres, n'hésitez pas à contacter l'agent d'accueil.

Permanence téléphonique : 02 40 87 64 18

Matin
du lundi au samedi
de 8 h 30 h à 12 h 00

Après-midi
du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 30
Fermeture le jeudi